



AVIS AUX MEMBRES

N° 2010 – 022

Le 31 mars 2010

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ Canadian Natural Resources Limited (CNQ) Fractionnement d'actions

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Canadian Natural Resources Limited (« la Compagnie ») a annoncé le 4 mars 2010 que son conseil d'administration a approuvé un fractionnement d'actions à raison de deux pour une de toutes les actions ordinaires en circulation. La Compagnie devrait envoyer une circulaire d'information à ses actionnaires le ou vers le 2 avril 2010.

Le fractionnement d'actions sera soumis au vote des actionnaires lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire qui aura lieu le 6 mai 2010.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le service des opérations de la CDCC.

Glenn Goucher
Premier vice-président et chef de la compensation